

(Lafontaine.) Les devoirs militaires des officiers d'infanterie et de cavalerie, enseignans le maniement des armes, les evolutions, de l'infanterie, et de la cavalerie, l'exercice des mousquetaires du roy, la maniere de dresser toutes fortes de bataillons, escadrons et batailles rangées, soit pour attaquer et defendre les places; avec la forme de camper, representée par quantité de figures. (Mit 7 Abbildungen.) (Donation Liechtenstein.) kl. 8. Paris **1673.**